

Collège Jacques Monod Conseil d'administration du mardi 2 février

Motion présentée par des représentants des enseignants

L'équipe éducative du collège Jacques Monod a pris connaissance des moyens alloués à l'établissement et de la structure pour l'année 2020-2021.

Alors que le nombre de divisions reste identique, nous constatons une baisse de la dotation de 4,5 heures. Le collège ne pourra donc pas mettre en place l'intégralité de l'organisation pédagogique pensée par les enseignants notamment certains groupes en sciences. C'est aussi l'enseignement des langues anciennes qui se retrouve limité à la portion congrue.

De plus, la proportion d'heures supplémentaires est supérieure à celle des autres années, comme on le constate dans beaucoup d'autres établissements. Nous avons donc globalement moins d'heures d'enseignement mais paradoxalement davantage d'heures supplémentaires que l'an dernier (+5 heures). Cela accentue la diminution des heures poste (-9,5h) et contraint la répartition. Par exemple, là où les besoins nécessiteraient un complément de service de 6h (soit deux classes), la répartition des heures supplémentaires couplées à la diminution des heures poste contraint l'établissement à ne demander qu'un complément de service de 3h. Des collègues voient ainsi leur service alourdi là où il était possible de proposer un complément de service mieux ancré dans l'établissement.

De manière plus générale, cette bascule des heures poste vers des heures supplémentaires crée de fait une réduction globale du nombre de postes dans l'académie. Nous ne pouvons que déplorer cette politique de réduction de l'emploi public dans l'Education Nationale qui va à l'encontre de la qualité et de la diversité des enseignements au sein de nos établissements publics.

La marge de manœuvre dont l'établissement bénéficie inclut les heures des professeurs supplémentaires, postes spécifiques REP+ indispensables au bon fonctionnement de ces réseaux. Nous nous sommes inquiétés l'an dernier de l'évolution du poste du professeur des écoles, professeur supplémentaire du réseau Monod. Nous constatons que ce poste reste inscrit dans la DHG de notre établissement pour la rentrée prochaine ce qui indique qu'il est toujours dédié à notre réseau. C'est pourquoi nous resterons vigilants au fait que les missions de ce poste restent bien associées à notre réseau.

Afin de ne pas cautionner une politique de réduction de l'emploi public, nous ne pouvons pas voter pour une répartition des moyens alloués à notre établissement.

Des représentants des enseignants au Conseil d'Administration